

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 039/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 07-05

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 12
- votants 17
- suffrages exprimés 17
- majorité 9
- pour 17
- contre 0
- abstentions 0

Date de convocation :
09/10/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 16 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le seize octobre, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Nathalie CHARTOIRE, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Cyrille DECOURT, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Laurent DELABIE, Vincent LECOCQ, Brigitte BERT, Anne-Sophie LORIDAN, François GUIZE, Thierry BADEL, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Vincent LECOCQ donne pouvoir à Nathalie CHARTOIRE, Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, Anne-Sophie LORIDAN donne pouvoir à Florence AUDON, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Thierry BADEL donne pouvoir à Cyrille DECOURT.

Secrétaire de séance : Catherine DAVOINE.

OBJET : CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

M. le Maire rappelle que Mme Martine LE DUAULT, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de la Commune d'Orliénas depuis le 1^{er} janvier 1990, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera les services de la Commune le 20 décembre 2024.

Afin d'honorer cette agent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 400,00 €, et ce, sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'offrir à Mme Martine LE DUAULT, à l'occasion de son départ à la retraite, un cadeau d'un montant de 400,00 € sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

